Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20231219-20231219_CA09-DE

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 DECEMBRE 2023

20231219_CA09 - Approbation de la convention de partenariat entre Limoges Métropole et Limoges habitat 2024-2026

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 19 décembre 2023 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :
Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Marie HERNANDEZ et Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Danielle DUVALET, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Catherine JARRY, Administratrice, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jacky BOUHIER et Serge JAMMET, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :
Monsieur EL BOUTAYBI, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20231219-20231219_CA09-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant les spécificités inhérentes au vieillissement du parc de Limoges habitat, à sa composition et à son implantation géographique,

Considérant le soutien apporté par l'ANRU à Limoges habitat dans le cadre du projet de renouvellement urbain, impliquant des investissements massifs dédiés,

Considérant la capacité réduite de l'Office à investir sur des projets complémentaires nécessaires à la remise à niveau de son parc pour assurer le maintien de recettes locatives,

Considérant l'engagement de Limoges Métropole – Communauté Urbaine, dans un ambitieux projet de territoire avec pour fil directeur le développement économique durable, la cohésion sociale et territoriale, la qualité et l'accessibilité pour tous et à toutes les étapes de sa vie au logement, la vitalité et le dynamisme du centre-ville de la ville centre, l'inclusion et la solidarité territoriale, l'adaptation au changement climatique en favorisant qualité et attractivité durable du territoire,

Vu la convention de partenariat engagée entre Limoges habitat et Limoges Métropole, dont l'objet est de convenir de la coopération et la coordination des actions entre les deux parties afin de répondre aux ambitions partagées, visant une complémentarité dans les interventions, des objectifs quantitatifs et qualitatifs communs, et avec la définition d'engagements réciproques et moyens afférents,

Considérant les objectifs partagés organisés autour de 3 thématiques : l'amélioration du patrimoine existant, la mobilisation de la reconstitution de l'offre comme levier de développement de l'offre neuve et les politiques sociales,

Considérant l'engagement de Limoges Métropole à verser des subventions à Limoges habitat à hauteur maximale de 1 020 000 € par an, en contrepartie de la réalisation de ces objectifs,

Considérant les modalités de pilotage et d'évaluation définies dans le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Approuve les modalités de partenariat entre Limoges habitat et Limoges Métropole pour la période 2024 – 2026 ;

- Autorise la signature de la convention de partenariat, ainsi que tout autre document ou avenant nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Formalités de publicité effectuées
le 20 DEC. 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le 20 DEC. 2023
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT